

Publié le 27.02.2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240222-2024_18-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulit-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.02.2024
Date d'affichage
16.02.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	29
Titulaires	29
Suppléants	0
Pouvoirs	6
Votants	35
19h13 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
19h27 Arriv. suppléante	+1
Votants	37
Quorum	20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathalie MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE (arrivé à 19h13), Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Martine JULIEN (arrivée à 19h27, suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Gilbert GEMY), Guillaume LECOEUR, Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Christel POIROT), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Joël DUGUEY

Délibération n° 2024 / 18

Objet : ENVIRONNEMENT - Convention annuelle 2024 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie

Une convention cadre pluriannuelle sur la période 2016-2026 a été signée fin 2016 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, pour permettre un accompagnement dans la valorisation du marais de Chicheboville-Bellengreville. Il convient désormais d'établir une convention annuelle 2024 pour un montant de 7 228,40 € ayant comme actions :

- L'animation et la coordination du projet ;
- L'accompagnement du projet « mise en valeur du marais » ;
- Les animations nature Grand public (2 animations et réalisation d'affiches et publication des événements) ;
- L'accompagnement de la préparation de la Fête des marais dont réalisation d'une scénette ;
- Frais de déplacements.

Mme ENEE indique que la Fête des marais aura lieu le vendredi 27 septembre avec animation dans le marais et cortège au départ de Bellengreville.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Etablit pour 2024 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie une convention pour un montant de 7 228,40 € ayant comme actions :

- L'animation et la coordination du projet ;
- L'accompagnement du projet « mise en valeur du marais » ;
- Les animations nature Grand public (2 animations et réalisation d'affiches et publication des évènements) ;
- L'accompagnement de la préparation de la Fête des marais dont réalisation d'une scénette ;
- Frais de déplacements.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Joël DUGUEY



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr